



Relevé de condamnation officiel non reçu .

Par **marco15**, le **17/12/2017 à 12:24**

Bonjour,rn J'ai eu une amende en octobre dernier du tribunal .rnSeulement, je me pose la question **pourquoi le tribunal ou mon avocat ne m'ont jamais adressés le relevé de condamnation officiel** ?,rnmon avocat qui m'a représenté a simplement rédigé une lettre du jugement délibéré requis envoyée par mail.rnCette procédure est t'elle normal ? ou s'agit t'il d'une faute de procédure? rnJe précise que j'ai tenté de joindre mon avocat par mail ou tel pour des explications mais sans retour de sa part .rncordialement .

Par **Visiteur**, le **18/12/2017 à 20:01**

Bsr,rnVous n'étiez donc pas présent à l'audience ?

Par **marco15**, le **18/12/2017 à 20:53**

oui tout à fait je n'ai pas pu être présent à l'audience ,rndonc voila moi justiciable je suis celui en priorité qui doit recevoir ce relevé je pense .

Par **morobar**, le **19/12/2017 à 08:31**

Bjr,rnVous avez un avocat, il est censé vous représenter à tous les stades de la procédure.

Par **eozen**, le **19/12/2017 à 10:45**

Bonjour,rnrnA montpellier le parquet ne reconnait aucun droit aux accusés et a fortiori aux condamnés! ma JAP m'a convoqué pour me rappeler ma condamnation sans que j'ai reçu le jugement qu'elle m'a finalement remis en copie!!!rnrncdlmt.

Par **morobar**, le **19/12/2017 à 16:12**

QU'attendez-vous pour déménager ?rnrnDepuis le temps que cette ville vous martyrise, magistrats, voisins, gendarmes, facteurs,chiens, chats, cochons, piafs...

Par **jacques22**, le **19/12/2017 à 16:35**

Bonjour,rnrnAccusations inexactes , impolies et irrespectueuses sans information juridique conforme a la charte

Par **marco15**, le **19/12/2017 à 19:37**

Pour morobar, vous confirmez donc qu'il aurait dû m'envoyer ce relevé officiel et que cela represente une faute prof ? rnrnpour eozen le trib a fini par vous remettre le relevé qui aurait dû vous être envoyé par votre avocat c'est celà ,

Par **Visiteur**, le **19/12/2017 à 20:59**

BsrrnJacques 22, eozen, pourquoi utiliser 2 pseudos ?

Par **eozen**, le **20/12/2017 à 08:18**

Bonjour Patrick,rnrnNon. Ma JAP m'a convoqué pour me rappeler les termes du jugement et comme je ne l'avais pas reçu elle m'en a donné une copie.

Par **eozen**, le **20/12/2017 à 08:20**

Bonjour pragma,rnrnJe croyais avoir été banni et j'ai recréé un nouveau compte.rnrnLes pseudos doivent varier en fonction du matériel de connexion (ordi, tablette, smartphone)

Par **marco15**, le **20/12/2017** à **12:56**

Bonjour eozen ,rndonc c'est le tribunal qui ne vous avait pas envoyé le relevé comme il aurait dû le faire à temps,rn il s'agit d'une défaillance de sa part comme ça arrive parfois dû à l'engorgement des dossiers .

Par **jacques22**, le **20/12/2017** à **14:03**

Sans doute

Par **marco15**, le **04/05/2018** à **14:07**

Je précise bien que dans mon cas , il s'agit d'un jugement CONTRADICTOIRE , mais donc vous confirmez que ce relevé aurait m'être parvenu de toute façon .

Par **marco15**, le **24/05/2018** à **13:58**

Car si mon avocat a simplement rédigé une lettre du jugement , c'est donc que lui même n'était pas en possession du relevé de condamnation .